

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance régulière du budget tenue ce **dix-septième jour de décembre 2007 à 19h30**, au lieu ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré  
Monsieur Martin Sévégné  
Monsieur Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur André Bergeron  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier adjoint, Jean-Marc Bédard est également présent.

Avis public de la tenue de la présente séance a dûment été publié.

Après la prière d'usage, le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

07-12-421

**Adoption des prévisions budgétaires 2008**

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires présentées tiennent compte du périmètre comptable établi pour la Ville de Princeville lequel n'inclut aucun organisme externe après examen avec le vérificateur de la municipalité;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Martin Sévégné, il est unanimement résolu que soient adoptées les prévisions budgétaires pour les activités financières de la Ville de Princeville pour l'exercice financier 2008 telles que plus amplement décrites sur le document détaillé déposé par la trésorière et résumé comme suit :

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES  
ÉTATS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT  
À DES FINS BUDGÉTAIRES  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2008**

	<b><u>Budget 2008</u></b>
<b>Revenus</b>	
Taxes	4 860 442
Paiements tenant lieu de taxes	94 425
Transferts	776 824
Services rendus	499 085
Imposition de droits	76 000
Amendes et pénalités	87 000
Intérêts	96 000
Autres revenus	3 700
	<hr/> <b>6 493 476</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
Administration générale	1 041 664
Sécurité publique	854 585
Transport	1 090 097
Hygiène du milieu	997 432
Santé et bien-être	48 635
Aménagement, urbanisme et dév.	394 823
Loisirs et culture	1 051 109

Frais de financement	226 048
	<b>5 704 393</b>
<b>Surplus (déficit) de l'exercice</b>	<b>789 083</b>
<b>Conciliation à des fins budgétaires</b>	
<b>Financement</b>	
Remboursement de la dette à long terme	(503 445)
<b>Affectations</b>	
Activités d'investissement	(324 321)
Surplus (déficit) accumulé non affecté	150 000
Réserves financières et fonds réservés	(111 200)
Montants à pourvoir dans le futur	( 117)
	<b>(285 638)</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE À DES FINS BUDGÉTAIRES</b>	<b>Ø</b>

ADOPTÉE

07-12-422

**Programme des dépenses en immobilisations 2008-2009-2010**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le programme des dépenses en immobilisations soit adopté comme suit, selon les périodes de réalisation :

**Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation**  
Programme triennal

Titre projet	2008	Financement	2009	2010
Véhicule lourd	_____	Ø	_____	<b>207 000</b>
Voirie urbaine (pavage & trottoir)	<b>75 000</b>	<b>Affectation : 75 000</b>	_____	_____
Réserve domiciliaire	_____	Ø	_____	<b>650 000</b>
Rues Mailhot, St-Jacques O., Des Érables	<b>1 424 000</b>	<b>Emprunt : 1 094 800 Subvention taxe accise : 329 200</b>	_____	_____
Rue St-Georges	_____	Ø	<b>463 000</b>	_____
Prise d'eau (stabilisation de rive)	_____	Ø	_____	<b>250 000</b>
Travaux station pompage + canal	_____	Ø	<b>130 000</b>	_____

Station pompe (économie électricité)	40 000	Affectation du surplus : 40 000	_____	_____
Barrage aug. capacité en eau potable	1 200 000	Emprunt :	_____	_____
Projet de sports intégrés	1 800 000	Emprunt Ville :	_____	_____
		1 362 924		
		Emprunt Subvention :		
		437 076		
Affectations - activités de fonctionnement	324 321	Budget :	85 000	85 000
		324 321		
<b>TOTAL</b>	<b>4 863 321</b>	<b>4 863 321</b>	<b>678 000</b>	<b>1 192 000</b>

ADOPTÉE

07-12-423

**Publication du budget**

Sur une proposition de le conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le budget 2008 et le programme triennal en immobilisations soient publiés dans le journal l’Avenir de l’Érable en conformité avec l’article 474-3 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l’article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions exclusivement sur le budget ou le programme triennal.

07-12-424

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Martin Sévégné, il est unanimement résolu que la réunion régulière sur le budget soit close.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jean-Marc Bédard, greffier adj.

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT  
Je soussigné certifie par la présente que les crédits  
budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites  
par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

\_\_\_\_\_  
Louise Bergeron, trésorière